

Aide-mémoire pour élève demandeur d'aide – Conditions du Tutorat

Le tutorat a pour but essentiel de permettre à l'élève demandeur d'aide :

- de faire face aux difficultés rencontrées (explications d'exercices faits en classe).
- d'acquérir une plus grande autonomie (explications sur la manière de faire ses devoirs, préparation aux tests, etc.)

Ce que doit faire le demandeur d'aide :

1. Remplir le bulletin d'inscription et le remettre au secrétariat.
2. Attendre le mail de confirmation vous rappelant les informations importantes.
3. La responsable du tutorat, Mme M. Ruegg, vous convoque pour un bref entretien.
4. Attendre le mail vous transmettant les informations de contact du tuteur attribué.
5. Convenir d'entente avec le tuteur d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous. Les cours peuvent être donnés à la cafétéria, dans les couloirs où il y a des tables et chaises, à la bibliothèque, dans la salle d'informatique en libre-accès, au forum ou dans une salle de classe libre.
6. Arriver à l'heure. Après 10 minutes de retard, la séance est annulée et donc perdue pour le demandeur d'aide.
7. Apporter ses cours, son matériel, ses tests, de quoi prendre des notes.
8. Préparer des questions avant la séance (éventuellement avec l'aide du maître de branche).
9. Remplir, à la demande du tuteur, le bulletin de rémunération et le bulletin de feedback et transmettre une copie à Mme Ruegg par le biais du casier tutorat.
10. Le bénéficiaire paie le tuteur directement après chaque cours donné.

En cas de comportement inadéquat ou d'absences injustifiées et répétées, le responsable du tutorat pourra prononcer le renvoi du demandeur d'aide.